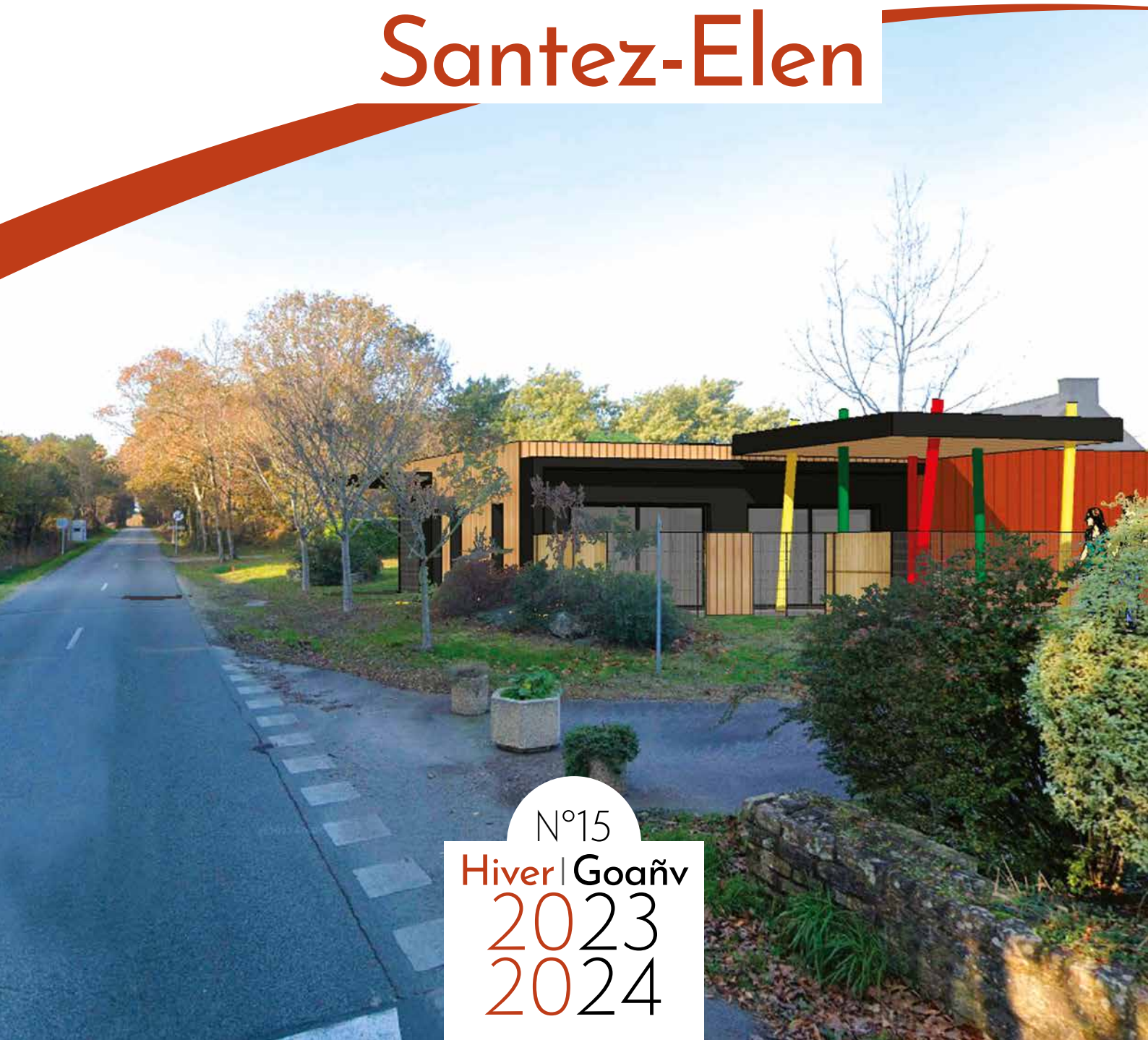


BULLETIN  
MUNICIPAL

Kannadig  
-kumun

# SAINTE- HÉLÈNE- SUR-MER Santez-Elen



N°15

Hiver | Goañv

2023  
2024

# SOMMAIRE

- 1 | **Édito Pennad-stur**  
Le mot du Maire - Infos pratiques
- 2 | **Infos utiles Keleier talvoudus**  
Bibliothèque municipale - Règlement amiable des différents - BBO Communauté
- 3 | **Vie municipale Buhez-kêr**  
Conseils municipaux du 23 octobre et 07 décembre 2023 – Don d'organes
- 4-5 | **Travaux - Environnement Labourioù - Endro**  
Élagage - Autorisations - Réaménagement de la rue du Lannic  
Plan de sauvegarde communal
- 6 | **Santé - Solidarité Yec'hed - Kengred**  
Visite de nos aînés - Ateliers APA - Unis Cité - Registre des personnes vulnérables
- 7 | **Jeunesse Yaouankiz**  
Petite enfance - Enfance-jeunesse
- 8 | **Culture et vie associative Sevenadur ha buhez-kevredigezh**  
Grain de scène - La Vie en Bulles - Anciens combattants - Les Sabots d'Hélène
- 9 | **Etat civil Marilh ar boblañs**  
État civil
- 10 | **Agenda Deiziataer**  
Le blason communal



SCANNEZ CE QR CODE :  
[Page facebook de la mairie de Sainte-Hélène-sur-Mer](#)

**Directeur de publication :** Jean-Yves CROGUENNEC

**Rédaction :** équipe municipale

**Photographies :** Sébastien BOUVIER, Yves JEGO, Gladys LE SAUSSE, Bruno PERREL, Yann RAOUL

**Création graphique :** Gaëlle MAISONNEUVE

**Impression :** IRIS IMPRIM

Imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement

**Dépôt légal :** 15012024





La traditionnelle cérémonie des vœux s'est déroulée dimanche 14 janvier. Elle a été l'occasion de faire le bilan de l'année écoulée. Je n'y reviens pas, nos actions ayant été largement détaillées dans les derniers bulletins municipaux.

2024 voit enfin le démarrage des études pour la construction de la nouvelle flèche du clocher. Le diagnostic qui porte aussi sur l'ensemble de l'église sera connu au printemps. Suivra l'élaboration du cahier des charges pour la consultation de maîtrise d'œuvre. La difficulté est de trouver la procédure qui permettra de soumettre les différents projets à l'appréciation du plus grand nombre.

D'autres études vont être menées : la construction de nouveaux vestiaires au stade, la rénovation du bâtiment historique de l'école Georges MORIN, le zonage des eaux pluviales et de l'assainissement pour permettre de relancer la révision du PLU.

L'enquête publique devrait avoir lieu avant l'été.

Trois importantes opérations vont voir le jour dans les prochaines semaines. Les travaux de construction de la maison d'assistants maternels vont démarrer fin février-début mars. Le bâtiment modulaire sera installé à partir de la mi-avril pour être livré début juin.

En ce qui concerne la voirie dans le bourg, le tronçon qui va de la Mairie à la rue de la Marine va être entièrement refait. Il y a urgence à remplacer le réseau d'eaux pluviales, vétuste et obstrué. La voie va être aménagée et sa largeur réduite pour diminuer la vitesse. Les travaux doivent débuter en mars pour se terminer avant l'été. La circulation va être perturbée, je suis conscient de la gêne occasionnée. Des déviations seront mises en place selon le phasage des travaux.

Troisième dossier important en 2024 : l'installation de la fibre. Les travaux ont démarré dans le bourg. La fibre suit le même parcours souterrain que les câbles téléphoniques. Il n'en sera pas de même dans la campagne. Une première étude fait état de la plantation au bord des routes d'environ 120 poteaux supports de la fibre sur différents secteurs : du Folive à Kerdavid, de la route de la Vieille Chapelle à Kervin, à Kerguéro, de Kergourio au Magouerec, etc. Pourquoi ces poteaux ? Pour des raisons de coût et de délais, les travaux devant être terminés au plus tard fin 2025. Le paysage de la commune va donc changer le long des routes. Chacun appréciera.

La dernière grosse tempête de 2023 a causé un certain nombre de dégâts occasionnés par la chute de branches et d'arbres notamment au niveau des réseaux téléphoniques et électriques. Pour réduire ce risque, d'autant plus avec l'installation de la fibre, une campagne d'élagage va être menée.

Parallèlement est apparue la nécessité de l'élaboration d'un plan de sauvegarde communal. Un article y est consacré dans ce bulletin.

Le Conseil municipal et le CCAS s'associent à moi pour vous souhaiter une très bonne année 2024, qu'elle vous apporte joie, bonheur et santé. Bloavezh mat d'an holl.

Jean-Yves CROGUENNEC, Maire de SAINTE-HÉLÈNE-SUR-MER

## INFOS PRATIQUES

### Horaires d'ouverture / Eurioù digeriñ :

- > Du lundi au vendredi : de 9h à 12h30 / D'al Lun betek ar Gwener : etre 9e ha 12e30
- > Le samedi : de 9h à 12h / D'ar Sadorn : etre 9e ha 12e

### Rencontrer les élus (sur rendez-vous) :

- > **Le Maire** : Jean-Yves CROGUENNEC
- > **Les adjoints** : Christèle PERREL - Affaires scolaires, périscolaires, enfance, jeunesse, communication numérique et mobilités  
Yann RAOUL - Affaires générales, culture, vie associative et communication  
Gladys LE SAUSSE - Solidarités, entraide et action sociale  
Sébastien BOUVIER - Travaux, urbanisme et environnement

N'hésitez pas à nous faire part d'éventuels dysfonctionnements dans la distribution du bulletin !



### Contact :

- > <https://sainte-helene-sur-mer.bzh> - [mairie@sainte-helene-sur-mer.bzh](mailto:mairie@sainte-helene-sur-mer.bzh) - 02 97 36 64 36



## BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

### I HORAIRES D'OUVERTURE

Mercredi de 10h à 12h ; vendredi de 16h30 à 18h ; samedi de 10h à 12h.

Adresse de la bibliothèque en ligne : <https://sainte-helene-56-pom.c3rb.org>

## BBO COMMUNAUTÉ

### I LE TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, les ménages du territoire doivent disposer d'une solution pour trier leurs biodéchets et ainsi éviter de les jeter dans les ordures ménagères résiduelles. Les biodéchets représentent encore 30% du poids des ordures ménagères alors qu'ils pourraient être revalorisés et transformés en compost. BBO Communauté propose plusieurs solutions pour trier ses biodéchets.

> **Le compostage individuel** : Pour les personnes disposant d'un jardin ou d'un espace extérieur, BBO Communauté met à disposition un composteur par foyer (dans le cadre de la redevance incitative).

> **Le compostage partagé** : Pour les foyers en habitat collectif, le Conseil communautaire a décidé la mise en place de pavillons de compostage partagés à la résidence Beg er Lann. Un site «pilote» a été retenu sur chaque commune afin de tester le dispositif. Si celui-ci est concluant, un déploiement à plus grande échelle pourrait être envisagé sur le territoire afin d'équiper le maximum d'habitats collectifs.

> **Le lombricompostage** : Pour compléter l'offre et maximiser les possibilités de tri à la source des biodéchets dans chaque foyer, BBO Communauté propose également la solution du lombricompostage. Cette pratique permet aux personnes qui vivent en habitat collectif ou qui ne possèdent pas de jardin de pouvoir composter. Deux sessions de distribution seront organisées dans l'année comprenant dix places chacune via un appel à candidature. BBO Communauté prendra en charge 70% du montant du lombricomposteur ainsi qu'une heure de formation pour démarrer la pratique.

**Pour obtenir des conseils sur le compostage, n'hésitez pas à contacter Jeanne CANO, Chargée de mission Biodéchets :**  
> 06 19 91 33 25

> [biodechets@bbo-communauté.bzh](mailto:biodechets@bbo-communauté.bzh)

## RÈGLEMENT AMIABLE DES DIFFÉRENDS



Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2023, pour le règlement de certains différends, une nouvelle disposition du code de procédure civile (article 750-1) rend obligatoire le recours préalable à un mode amiable de résolution des différends avant de pouvoir saisir le juge.

Ainsi pour les différends cités par cet article (différends de moins de 5.000€ et conflits de voisinage), la saisine du juge devra nécessairement être précédée d'un recours à 1 des

3 modes de résolution amiable des différends suivants : la conciliation de justice, la médiation civile\* ou la procédure participative\*\*.

La conciliation de justice, chargée de trouver une solution amiable à des litiges civils est conduite par un auxiliaire de justice assermenté et bénévole.

S'agissant de la conciliation de justice, sur le ressort de la cour d'appel de Rennes, il y a des permanences assurées dans 383 communes des 5 départements et, au total, ce sont 591 permanences mensuelles qui sont ainsi assurées (dans les mairies, espaces France Service, maison de la Justice et du droit...).

Pour prendre RDV avec le conciliateur de justice le plus proche de votre domicile, s'adresser à l'accueil des mairies de Kervignac, Plouhinec, Belz, Riantec ou Port-Louis où le conciliateur assure une permanence, un jour par mois.

\* La convention de procédure participative se définit comme la convention par laquelle les parties, ayant un différend, s'engagent à œuvrer conjointement et de bonne foi à la résolution amiable de leur différend. Elle nécessite un avocat.

\*\* La médiation civile est un processus d'échanges volontaires et confidentiels, facilité par la présence d'un tiers, le médiateur, personne neutre choisie par les parties, n'exerçant aucun pouvoir de décision. Le médiateur, rémunéré par les parties, les aide à renouer le dialogue et à créer les conditions leur permettant de trouver ensemble une solution qui convient le mieux pour répondre à leur contentieux

## I NOUVEAU

I Ce début d'année a vu l'ouverture du cabinet Ty Dousik. 4 praticiennes vous y accueillent sur rendez-vous. Ces médecines parallèles, sophrologie, hypnose, réflexologie, réunies en un seul lieu vous proposent une prise en charge globale. Traitement de la douleur, arrêt du tabac, gestion du stress, etc. Des cafés rencontres sur différentes thématiques seront organisés prochainement. Rappelons que des cours de Pilates sont aussi prodigués par Claire CHÂTEAUNEUF, Kinésithérapeute.

> **Contact : 07 81 72 46 14 / [tydousik@gmail.com](mailto:tydousik@gmail.com)**



I Jean-Noël BARRANGER, ancien restaurateur crêpier agréé Qualiopi, propose des ateliers pour apprendre à tourner crêpes et galettes. Les cours sont dispensés dans un local pouvant accueillir 8 participants.

> **Informations et réservations :**  
<https://lescrepesdelaria.fr>  
06 88 32 74 05



## ➤ CÉRÉMONIE DES VŒUX



Jean-Yves CROGUENNEC

La traditionnelle cérémonie des vœux s'est tenue dimanche 14 janvier à la salle Beg er Lann. L'occasion pour Jean-Yves CROGUENNEC de dresser le bilan de l'année écoulée et de tracer les grandes lignes pour 2024. Le maire a salué les nombreuses associations

qui font vivre la commune toute l'année à l'instar de LaPach organisatrice du festival La Vie en Bulles.



Michel LE BARON

Il a aussi rappelé le succès rencontré lors des Nocturnes de la Ria, de la traditionnelle fête de l'huître et du marché de Noël. Il a enfin remercié Michel LE BARON agent du service technique qui vient de faire valoir ses droits à la retraite.

## ➤ CONSEIL MUNICIPAL DU 23 OCTOBRE 2023

### I RACHAT DE L'IMMEUBLE LES ÉPIDAURIALES



La commune souhaite remettre en location les appartements de l'immeuble « Les Épidauriales » en vue d'y accueillir des personnes âgées. Pour l'acquisition, la commune avait fait appel à l'établissement public foncier de Bretagne (EPFB) par le biais d'une convention opérationnelle d'action foncière signée le 15 octobre 2019. La municipalité a désigné acquéreur la SA d'HLM Les Ajoncs pour réaliser ce projet d'accueil. 9 logements locatifs sociaux financés en prêt locatif social (PLS) accueilleront des personnes de plus de 60 ans autonomes. Les espaces communs permettront notamment de mettre en œuvre ce projet de vie sociale et partagée. Cette opération est aujourd'hui estimée à 460 500 €. L'accueil devrait être opérationnel au 1<sup>er</sup> trimestre 2024.

## ➤ CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DÉCEMBRE 2023

### I TARIFS COMMUNAUX

Les tarifs communaux restent inchangés dans leur majorité pour 2024 hormis une augmentation de 10 centimes pour les repas de la cantine concernant les quotients familiaux des tranches 2 et 3.

### I RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION TERRITORIALISÉE GLOBALE (CTG)

La convention territorialisée globale actuelle s'est achevée le 31 décembre dernier, un nouveau projet a été élaboré entre la caisse d'allocations familiales du Morbihan (CAF), Blavet Bellevue Océan Communauté et les 5 communes la composant. Les champs d'intervention pour lesquels la CAF apporte son expertise sont entre autres : l'enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, le logement, le handicap, l'accès aux droits et l'animation de la vie sociale. Cette convention vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction du territoire. Elle s'articule avec les autres dispositifs existants pour la commune et la CAF.

## ➤ DON D'ORGANES



Première ville ambassadrice du don d'organes en Bretagne, la commune a procédé à la plantation d'un Ginkgo Biloba, l'arbre aux quarante écus, le samedi 25 novembre place des Anciens Combattants. Une manière de rendre hommage aux donateurs et à leurs familles avec cet arbre de vie. L'an prochain, la commune organisera une marche toujours dans le but de sensibiliser la population au don d'organes.

## ➤ PLAN DE SAUVEGARDE COMMUNAL

La commune et ses habitants ont été confrontés à la fin du mois d'octobre à un épisode pluvieux inondant la chaussée au Drehen, au parking de la Vieille Chapelle ainsi que sur la route vers Nostang à partir de Pont Madame. Toutes les conditions défavorables étaient réunies : orientation des vents, marée de vives eaux, dépression très importante. À la suite nous avons subi la tempête Ciaran qui a impacté la commune dans quelques secteurs touchant notamment des arbres ainsi que le réseau électrique. Le travail engagé sur le plan de sauvegarde communal nous a permis d'avoir des contacts précieux pour sécuriser la circulation et rétablir l'électricité le plus tôt et le plus largement possible (malheureusement pas complètement) avec le travail acharné d'Enedis. Même si elle a été plutôt épargnée par rapport aux communes environnantes, nos agents techniques ont participé à de nombreuses interventions. Merci à eux. Dernièrement un épisode de froid nous a fait redécouvrir l'hiver. Cijoint la fiche des risques connus sur la commune de Sainte-Hélène et les conseils qui l'accompagnent (validés par le centre de secours du SDIS). C'est un document à conserver et qui est intégré au plan de sauvegarde dont l'élaboration se poursuit. Tout apport de compétences sur ce sujet est d'ailleurs le bienvenu (se signaler à la mairie).



## ÉLAGAGE

La fibre optique arrive à Sainte-Hélène. L'élagage des plantations est indispensable à son déploiement.

### I POURQUOI ÉLAGUER ?



La téléphonie et internet sont des services indispensables pour les particuliers comme pour les professionnels, entreprises ou collectivités. Les plantations situées à proximité des réseaux de communication aériens nécessitent une surveillance et un entretien régulier. Comme vous avez pu le constater lors des dernières tempêtes les plantations trop proches des câbles peuvent provoquer un mauvais fonctionnement, voire une interruption des services de téléphonie d'internet et d'électricité. Le frottement et la chute des branches peuvent ainsi provoquer des coupures aux conséquences graves en cas d'urgence : personnes dépendantes, isolées, télétransmissions coupées, alarmes inactives, etc. La loi Chassaing du 7 octobre 2016 prévoit qu'il appartient aux propriétaires de réaliser l'élagage des plantations sur leur terrain, lorsque celles-ci sont trop proches des lignes de communications. Les travaux de déploiement de la fibre optique sur notre commune nécessitent une intervention sur les lignes aériennes et donc un élagage conforme aux normes de sécurité.

La commune va mener une campagne d'élagage. Un courrier sera adressé prochainement aux propriétaires concernés.

**Informations sur le calendrier du déploiement de la fibre sur <https://www.megalis.bretagne.bzh>**

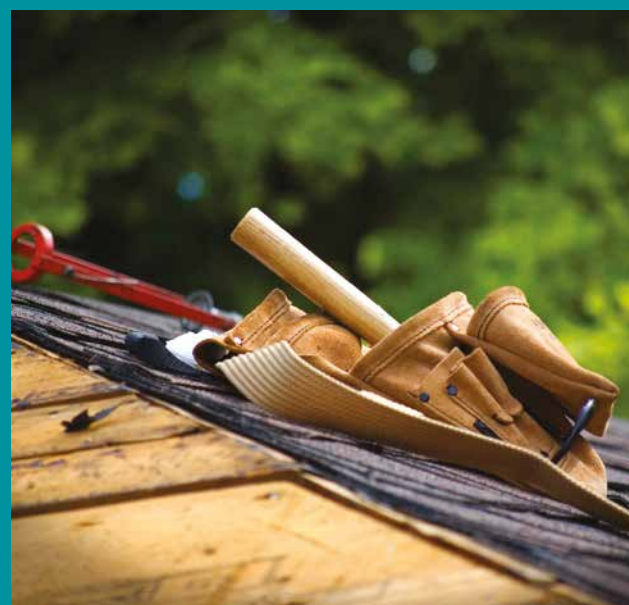
## I AUTORISATIONS

### I RAPPEL

> **Nouvelle construction ou travaux sur une construction existante. Quel type d'autorisation ?**

Suivant la nature des travaux, vous devez déposer un permis de construire ou une déclaration préalable de travaux en mairie :

> Rénovation d'une toiture : déclaration préalable de travaux (sauf hors périmètre protégé pour des travaux à l'identique).



> Changement de menuiseries (fenêtres, volets, etc.) ou création de fenêtres de toit : déclaration préalable de travaux.

> Ravalement d'une façade : déclaration préalable de travaux.

> Clôture d'un terrain : déclaration préalable de travaux.

> Installation d'une piscine hors sol de plus de 10 m<sup>2</sup> : déclaration préalable de travaux si cette installation reste en place plus de 3 mois.

> Construction d'une piscine de plus de 10 m<sup>2</sup> : déclaration préalable de travaux.

> Construction d'une piscine de plus de 100 m<sup>2</sup> : permis de construire.

> Abri de jardin dont la surface est comprise entre 5 et 20 m<sup>2</sup> : déclaration préalable de travaux.

> Abri de jardin dont la surface est supérieure à 20 m<sup>2</sup> : permis de construire.

> Aménagement de combles dont la surface est comprise entre 5 et 20 m<sup>2</sup> : déclaration préalable de travaux.

> Aménagement de combles dont la surface est supérieure à 20 m<sup>2</sup> : permis de construire.

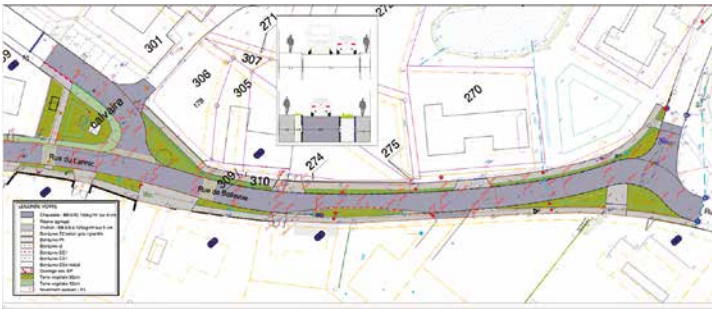
> Transformation d'un logement en local d'activité : déclaration préalable de travaux. Si les travaux engendrent des modifications de la structure porteuse ou des façades, il faut un permis de construire.

> Création d'une extension à une maison individuelle : déclaration préalable de travaux si la surface est comprise entre 5 et 20 m<sup>2</sup> ou si la surface est comprise entre 20 et 40 m<sup>2</sup> et que la surface existante + la surface créée ne dépasse pas 150 m<sup>2</sup>. Au-delà, il faut un permis de construire et la signature d'un architecte.

## ► DISTRIBUTION DE COMPOST

> **Du 15 au 18 mars** : mise à disposition de compost sur le parking de la salle Beg er Lann. Apportez vos contenants, le compost est issu des déchets verts déposés à la déchèterie.

## ► RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE DU LANNIC



D'importants travaux vont être réalisés rue du Lannic à partir du mois de mars. Le réseau d'eau pluviale est entièrement à refaire. Il est fortement dégradé et envahi par les racines. La municipalité va en profiter pour réaménager la rue en créant un trottoir pour les personnes à mobilité réduite (PMR) et en aménageant un espace paysagé pour favoriser l'infiltration d'eau dans les sols. Des rétrécissements vont également être créés pour réduire la vitesse. La circulation sera interdite durant la durée des travaux qui devraient être achevés avant le mois de juillet. Une réunion d'information est prévue en début d'année pour expliquer le projet aux riverains.



La rue du Lannic

## ► LOTISSEMENT LE DOMAINE DU KOADIG

Il reste 6 lots disponibles à 200 € TTC/m<sup>2</sup> : lot 3 (656m<sup>2</sup>), lot 9 (562 m<sup>2</sup>), lot 10 (621m<sup>2</sup>), lot 14 (469m<sup>2</sup>), lot 17 (523 m<sup>2</sup>) et lot 18 (502m<sup>2</sup>).  
**Informations au 06 45 30 64 71.**



### ➤ VISITE DE NOS AÎNÉS

Mercredi 3 janvier, le centre communal d'action sociale s'est rendu dans les établissements d'hébergements pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) d'Étel, Gâvres et Riantec. Les Hélénois résidant dans ces maisons de retraite ont reçu un colis contenant des produits cosmétiques. À ceci s'ajoutait le bulletin municipal afin de leur rappeler les événements qui ont eu lieu tout au long de l'année.

### ➤ ATELIERS GRATUITS « APA\* »

Vous êtes à la recherche d'une façon amusante et bénéfique de rester actif et en forme ? Ne cherchez plus ! Le CCAS de Sainte-Hélène et Kiné Ouest Prévention sont ravis de vous présenter une série d'ateliers de gym douce spécialement conçus pour vous, les retraités dynamiques !



**Rejoignez-nous dès le mois d'avril 2024 pour une expérience unique.** Animés par un kinésithérapeute passionné, ces ateliers vous offriront une occasion exceptionnelle de maintenir une activité physique adaptée et régulière, tout en préservant votre autonomie.

Pour vous lancer, nous organisons une conférence de présentation ouverte à tous. Venez découvrir en quoi consistent ces ateliers et poser toutes vos questions. Vous serez étonnés de voir à quel point il n'y a pas d'âge limite pour participer ! Tout ce dont vous avez besoin, c'est d'être en mesure de vous mouvoir et de vouloir prendre soin de votre bien-être.

Les ateliers, composés de 12 séances, vous permettront de découvrir une variété d'exercices doux et adaptés à vos besoins. Notre kinésithérapeute expérimenté sera là pour vous guider et vous soutenir tout au long du programme.

**Mais attention, les places sont limitées à 15 personnes seulement ! Alors ne tardez pas à vous inscrire et à garantir votre participation à cette aventure revitalisante :**

> 02 97 36 64 36

> [mairie@sainte-helene-sur-mer.bzh](mailto:mairie@sainte-helene-sur-mer.bzh)

\* APA : Activités Physiques Adaptées

### ➤ UNIS-CITÉ

# UnisCité

Les volontaires d'Unis-Cité effectueront des visites à domicile auprès des personnes âgées ou en situation d'handicap, visant à réduire leur isolement, favoriser leur bien-être et renforcer les liens intergénérationnels.

Ils interviendront tous les mercredis après-midi en effectuant des visites à domicile auprès des personnes âgées identifiées par le CCAS de Sainte-Hélène. La fréquence des visites sera déterminée en fonction des besoins et des préférences des personnes visitées. Les volontaires travailleront en collaboration avec les personnes visitées pour élaborer des projets adaptés à leurs souhaits, tels que la collecte de souvenirs, jeux de société ou sorties à la découverte d'associations locales.

Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à vous inscrire.

**Pour tous renseignements : [mairie@sainte-helene-sur-mer.bzh](mailto:mairie@sainte-helene-sur-mer.bzh)**

### ➤ REGISTRE DES PERSONNES VULNÉRABLES

Ce registre vise à identifier et à soutenir les personnes qui pourraient nécessiter une assistance particulière en cas de situation d'urgence ou de crise.

Si vous êtes une personne vulnérable ou si vous connaissez quelqu'un dans notre commune qui pourrait bénéficier de ce service, nous vous encourageons vivement à vous inscrire sur notre registre. Cela nous permettra d'avoir une meilleure compréhension de vos besoins et de mettre en place des mesures appropriées pour assurer votre sécurité et votre bien-être.

Pour vous inscrire, veuillez prendre contact avec la mairie ou le CCAS. Ils vous fourniront le formulaire et vous guideront tout au long du processus d'inscription.

**Veillez noter que toutes les informations fournies lors de l'inscription seront traitées de manière confidentielle et utilisées uniquement à des fins d'assistance et de soutien en cas de besoin.**

En vous inscrivant sur notre registre des personnes vulnérables, vous contribuez à renforcer notre capacité à réagir efficacement en cas d'urgence et à vous apporter l'aide dont vous avez besoin.



## RESTAURATION SCOLAIRE

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, les repas sont conçus par AGORA. Le jeudi 15 février 2024, une animation crêpes sera proposée sur le temps du déjeuner. **Pour rappel, les menus sont accessibles sur le site internet saintehelensurmer.bzh.**

## ENFANCE - JEUNESSE

Un minibus a été acheté pour l'accueil de loisirs pour un montant de 35 000 € TTC. Il est financé à hauteur de 80 % par la CAF avec un reste à charge de 7 000 € pour la commune.

## CENTRE DE LOISIRS

Il accueille les enfants âgés de 3 à 11 ans. Les inscriptions se font sur le Portail Famille à compter du jeudi 25 janvier. Le prochain thème pour les vacances est **la magie et Harry Potter**.

Jusqu'ici, la commune de Kervignac accueillait les Hélénois et Nostangais au sein de son centre de loisirs. Cependant, en raison de la forte fréquentation et de la saturation de leur service, les non Kervignacois ne sont plus prioritaires et sont placés sur liste d'attente jusqu'à 48h avant la date demandée.

Depuis les dernières vacances, un espace jeune est ouvert les après-midis pendant les vacances à destination des 10-14 ans. Une cotisation annuelle d'environ 10 € sera demandée. Pour plus d'informations, contacter Anthony MALOLEPSY au 07 57 08 33 95.

### I QUEL NOM POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS ?

Les enfants et familles sont invités à proposer le futur nom de la structure du 5 au 17 février dans l'urne à l'ALSH ou en ligne sur le site internet de la mairie.

## PETITE ENFANCE

Le LAEP change de nom et devient Ti Familles. Retrouvez toutes les actualités sur la page Facebook : LAEP «Ti Familles». Les prochains rendez-vous : 1<sup>er</sup> et 15 février, 14 et 28 mars, 11 avril à la Maison des associations de 9h30 à 11h30.



Photo © LAEP «Ti Familles»

## BABY-SITTERS

Une liste de baby-sitters est disponible sur demande en mairie. Elle va bientôt être actualisée. Les candidats peuvent transmettre leurs coordonnées à **jeunesse@saintehelensurmer.bzh**

## TEMPS FORTS DE NOËL

Les petits Hélénois ont eu le plaisir d'assister à 2 spectacles de magie et de marionnettes les 2 et 3 décembre derniers. Le père Noël est également passé à la garderie et dans les 2 écoles.



## TRANSPORT SCOLAIRE

La Région Bretagne engage une nouvelle étape dans le déploiement de la carte KorriGo sur le réseau de transport public Breizhgo. Depuis le mois de janvier, les élèves sont dotés d'une carte KorriGo à valider à bord de leur car scolaire. Celle-ci est valable 7 ans et permet de disposer d'un support unique valable sur l'ensemble du réseau Breizhgo (TER, CTRL, Kicéo, etc.).

**Informations au 02 99 300 300.**

### LA VIE EN BULLES



La troisième édition du festival de BD non fictionnelle La Vie en Bulles est de retour les 10 et 11 février prochains. Des thèmes forts cette année :

- > Algues et gastronomie
- > Harcèlement scolaire

#### EXPOSITION

#### Harcèlement

Comportements répréhensibles en ligne ...  
Comment réagir ?



Bibliothèque municipale  
Du 15 janvier au 29 février 2024

> Conditions de vie des auteurs

> Emprisonnement / peine de mort

> Agriculture

Et toujours le même format : 20 auteurs, tables rondes et dédicaces, avec la présence d'associations, de professionnels et d'auteurs/illustrateurs, des ateliers de dessin, des concerts, etc. Une nouveauté cette année, 2 conférences traduites en langue des signes le samedi.

Entrée libre. Salle Beg er Lann, Maison des associations, Salle de motricité de l'école Georges MORIN, bibliothèque municipale.

Contact :

- > [lapach.56@gmail.com](mailto:lapach.56@gmail.com)
- > [www.lapach.over-blog.com](http://www.lapach.over-blog.com)
- > [www.lavieenbulles.com](http://www.lavieenbulles.com)
- > Facebook LaPACH

### LES SABOTS D'HÉLÈNE

La section marche de l'association Loisirs Détente va bientôt organiser une formation aux gestes qui sauvent. Elle pourra accueillir 144 personnes pour des séances de 2 heures. Aux Sabots d'Hélène les marcheurs sont de plus en plus nombreux. Toutes les personnes intéressées sont invitées à rejoindre le groupe sur le parking de la salle Beg er Lann chaque lundi à 18 h. La balade dure généralement 2 h.

Renseignements au 06 73 95 74 88.

### GRAIN DE SCÈNE

Une nouvelle troupe de théâtre amateur vient de voir le jour à Sainte-Hélène. Grain de Scène répète à la salle Beg er Lann tous les lundis de 17h30 à 19h30. Elle propose également un atelier de technique théâtrale pour adultes. Si vous êtes intéressés ou si vous souhaitez apporter votre aide à l'association, n'hésitez pas à la contacter.

> Renseignements : 06 10 08 24 63

> Facebook : grain de scène



### ANCIENS COMBATTANTS

La cérémonie de commémoration de l'armistice a été l'occasion de mettre à l'honneur le monument aux morts érigé en 1923. Jean-Louis GROUHEL Président des anciens combattants en a retracé l'historique. Il a cité le nom des 35 Hélénois morts durant la guerre 14-18.



Les enfants des écoles Georges MORIN et Saint-Joseph ont travaillé un chant intitulé « Lettre à un poilu ». Ils l'ont interprété au cours de la cérémonie.





**BIENVENUE À :**

. **Sacha MALRY**, né le 5 décembre 2023 à Vannes, La Baconnière

**TOUTES NOS CONDOLÉANCES AUX FAMILLES DE :**

. **Rémy GUILLEMOTO**, décédé le 25 octobre 2023 à Locmiquélic, Magouérec

. **Marie Thérèse VERGELY**, décédée le 25 octobre 2023 à Paris, La Baconnière

. **Annick LE CREFF**, décédée le 29 octobre 2023 à Lorient, Mané Hellec

. **Marguerite LE LEUCH**, décédée le 17 novembre 2023 à son domicile, 14 Mané Hellec

. **Lucienne GRAVEC**, décédée le 9 décembre 2023 à Lorient, rue de la Bellevue

. **Isabelle DOUSSINEAU**, décédée le 22 décembre 2023 à Lorient, impasse Mané Kerzerh

. **Jean BOUISSET**, décédé le 30 décembre 2023 à Rianteq, rue du 11 septembre 1944

. **Lisette KERVADEC**, décédée le 30 décembre 2023 à Hennebont, Kergourio

. **René LE VU**, décédé le 10 janvier 2024 à Lorient, La Vieille Chapelle

Tous ces noms vous sont communiqués avec l'autorisation de parution des familles.





**SAMEDI 3 FÉVRIER :**

APÉRO-CONCERT AVEC AIRS DES QUAIS SUIVI D'UN FEST-NOZ AVEC ARVEST, DAMAT ET LES FRÈRES MAHÉVAS

(Salle Beg er Lann - Org. Les Amis de Johanna - 7€)

**SAMEDI 10 ET DIMANCHE 11 FÉVRIER 2023 :**

FESTIVAL DE BD LA VIE EN BULLES

(Salle Beg er Lann, école Georges MORIN et bibliothèque municipale  
Org. LaPach - Gratuit)

**SAMEDI 17 FÉVRIER :**

SOIRÉE DANSANTE AVEC REPAS

(Salle Beg er Lann et M.D.A.  
Org. Club de fléchettes T'Minions  
12€ / Menu enfant 6€)



Les Frères Mahévas

**Festival BD**  
3ème édition  
**10-11 février 2024**  
Sainte-Hélène (56)  
Histoire/Documentaire/Société

20 auteurs, dédicaces,  
conférences, expositions,  
atelier, musique ...  
**10h-18h30**

La Vie en Bulles

T'MINIONS STE HELENE  
17 FÉVRIER 2023  
A PARTIR DE 18H30  
SALLE DE BEG ER LANN

**SOIRÉE ANNEE 80**  
SOIRÉE DANSANTE, DJ, BUVETTE  
ET CAFE OFFERT !

6€      12€

MENU ENFANT\*      MENU ADULTE  
AMBONNÉ, SAUCISSE, TARTES AUX POMMES      ANCHOISES, OÙ BILLY, MOUSSE, FROMAGE - TARTES AUX POMMES

RESERVATION JUSQU'AU 07/02  
AVEC REGLÈMENT

07 81 11 35-33 / 06 70 63 14 49      Association Sainte-Hélène / lenapoleon56@gmail.com

**TCHI... TCHI... FOU?!**

GRAIN DE SCÈNE  
"TCHOU MAMOU"

La graine donne le théâtre au moment où elle se désigne, poétique, entre dans "hors des nuées" !  
"Ne venez pas le dégoter" !



Zoñj

**SAMEDI 3 MARS :**

SALON DES COUTURIÈRES

(Salle Beg er Lann - Org. Les Amis de Johanna - 2€)

**DIMANCHE 9 MARS :**

PIÈCE DE THÉÂTRE « TCHI TCHI FOU »

(Salle Beg er Lann et Maison des associations  
Org. Grain de scène - Entrée libre)

**SAMEDI 23 MARS :**

CONCERTS, STAGES DE MUSIQUE ET FEST-NOZ AVEC ZOÑJ, ROZENN TALEC ET YANNIG NOGUET, ROLAND BROU ET CHARLES QUIMBERT

(Salle Beg er Lann et Maison des associations - Org. Sonam' - 8€)

**VENDREDI 29 MARS :**

SPECTACLE MUSICAL

(Salle Beg er Lann - Org. Ecole Georges MORIN et Sonam')



Talec/Noguét



Brou/Quimbert